



Rencontres de la coopération décentralisée tuniso-française

Jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2012

Hôtel Royal Thalassa, Monastir, Tunisie

Éléments de synthèse

Organisées par

**Cités Unies France (CUF)
Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT)**

En partenariat avec

**Ministère tunisien de l'Intérieur
Centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD)
Ambassade de France en Tunisie
Ministère français des Affaires étrangères
Agence française de développement (AFD)
Ville de Monastir**



Près de 300 personnes ont participé aux rencontres, représentant près de 25 collectivités territoriales françaises et plus de 55 collectivités locales tunisiennes.

JEUDI 8 NOVEMBRE 2012

9h30 - 10h30 Ouverture officielle

M. Ali MZALI, maire de Monastir

Le Maire remercie les organisateurs et participants aux Rencontres. Il se félicite de la tenue des Rencontres à Monastir et leur souhaite un plein succès.

M. Seifallah LASRAM, président de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et maire de Tunis

Le Maire de Tunis remercie les organisateurs et salue les participants. Il formule le souhait que cette Rencontre permette une amélioration qualitative de la coopération décentralisée franco-tunisienne. Pour cela, il ne faudra pas oublier les erreurs du passé. La Fédération National des Villes Tunisiennes s'inscrit pleinement dans le cadre de la future constitution tunisienne, qui confèrera un rôle accru aux collectivités tunisiennes.

M. Michel DELEBARRE, ancien ministre d'Etat, sénateur maire de Dunkerque, président de Cités Unies France (CUF)

Le Président de Cités Unies France remercie les tunisiens pour leur accueil. Il manifeste le souhait que ces Rencontres amorcent une nouvelle phase pour la coopération décentralisée franco-tunisienne mais aussi pour la relation franco-tunisienne. Ces Rencontres marquent la volonté des partenaires de faire avancer la démocratie dans un avenir plein d'espoir.

M. Bertrand DELANOË, maire de Paris, président de l'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Le Maire de Paris remercie les organisateurs pour cette initiative. Ces Rencontres s'inscrivent dans une volonté partagée de servir le peuple tunisien et français, par le renforcement des liens qui unissent les deux pays. La coopération décentralisée franco-tunisienne doit constituer une coopération de d'échange d'expertise, mais aussi et surtout de partage de la culture entre les deux pays. Elle doit aussi incarner le soutien au peuple tunisien qui a besoin du soutien de la communauté internationale, et particulièrement du soutien de la France. Le mouvement démocratique tunisien mérite un soutien sans faille, qui se renforce avec le temps et ne s'arrête pas aux incontournables difficultés que pourra connaître la Tunisie sur le chemin de la liberté et de la démocratie. Le président de l'AIMF invite les collectivités tunisiennes à s'impliquer au sein de l'AIMF et adresse au peuple tunisien ses encouragements pour la suite de sa construction démocratique.

M. François GOUYETTE, ambassadeur de France en Tunisie

L'ambassadeur de France en Tunisie salue les étapes déjà accomplies par la Tunisie dans sa transition démocratique. Il souligne la volonté de la France de s'inscrire aux côtés de la Tunisie dans cette phase cruciale de son évolution. La Tunisie, dans le cadre du partenariat de Deauville, a ainsi été placée au premier rang de l'aide française au développement. L'Ambassadeur se réjouit de la volonté partagée des collectivités territoriales françaises de travailler avec leurs homologues sur la question du développement territorial. Il souligne que les autorités françaises apporteront tout leur soutien au

développement de la coopération décentralisée franco-tunisienne.

M. Saïid MECHICHI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur chargé des réformes.

Le secrétaire d'Etat affirme sa volonté de renforcer quantitativement et qualitativement la coopération décentralisée tuniso-française. Il souhaite que les régions s'impliquent de plus en plus dans cette coopération décentralisée.

M. Ali LARAYEDH, ministre de l'Intérieur tunisien

Le ministre de l'Intérieur souligne que le peuple tunisien s'est soulevé contre l'oppression et le despotisme qu'il subissait. Il est dans une phase d'avance progressive vers la démocratie. Les élections législatives pour élire les membres de l'Assemblée constituante se sont bien passées. Jusque là, les collectivités locales n'avaient pas été consultées. Aujourd'hui, elles sont associées à la dynamique de la Révolution. Elles doivent dorénavant interagir avec leur environnement, avec les représentants des partis politiques avec les représentants des organisations de la société civile pour mieux anticiper les mutations profondes de la société. La décentralisation en cours doit donner les outils nécessaires aux collectivités tunisiennes pour qu'elles s'approprient leurs nouvelles compétences. La coopération décentralisée fait partie de ces outils. L'association Cités Unies France est un partenaire pour réfléchir à un renforcement des associations de pouvoirs locaux. Le Ministre espère que ces Rencontres déboucheront sur une institutionnalisation de la coopération décentralisée. Par ailleurs, la coopération décentralisée constitue un enjeu essentiel par sa capacité à renforcer le lien tuniso-français.



L'ensemble des allocutions d'ouverture ont rappelé l'importance de la relation franco-tunisienne dans le contexte de transition démocratique tunisien. En soulignant son ancienneté et sa diversité, la relation franco-tunisienne est considérée comme une relation singulière et méritant une attention spécifique pour qu'elle se renforce encore.

La coopération décentralisée répond à plusieurs enjeux : elle permet de poser la question de la mise en place de la gouvernance démocratique locale ; elle est aussi un lieu d'échange sur le développement local et la gestion publique ; elle témoigne enfin des liens d'amitié et d'affection qui unissent les deux pays.

Quel sens donner à la coopération décentralisée tuniso-française ?

Président de séance : M. Seifallah Lasram, président de la FNVF



1/ La situation des collectivités tunisiennes aujourd'hui :

➤ Éléments de contexte sur la Tunisie et les collectivités locales.

M. Mokhtar Hammami, directeur des collectivités locales, ministère tunisien de l'Intérieur

De façon synthétique, les collectivités locales tunisiennes doivent surmonter des difficultés dues à quatre grandes raisons:

- une richesse mal répartie sur le territoire ;
- une vision sectorielle et verticale reposant sur un état centralisé ;
- un marginalisation des catégories sociales les plus défavorisées ;
- un pouvoir des collectivités locales extrêmement réduit.

Ces dernières années...

La croissance économique tunisienne, bien qu'en hausse qu'à certaines régions et catégories sociales au détriment d'autres. D'après des chiffres récents concernant en Tunisie (dont la population est estimée à 10 650 000 habitants), 66% de la population est répartie dans le tiers des territoires tunisiens. L'urbanisation littorale regroupe la majorité de la population tunisienne.

Les principales agglomérations tunisiennes -Tunis, Sfax et Sousse – concentrent 63% du PNB. Les grandes villes littorales regroupent tous les services et toute la richesse ; les villes intérieures ne sont pas encore au diapason de ce développement.

En terme de répartition en secteurs économiques, 84% de la population travaille dans le secteur des services et de l'industrie et 14% dans l'agriculture.

Les communes rencontrent des problèmes structurels.

L'absence de réelle gouvernance locale produit une certaine incapacité à gérer les problèmes urbains.

La très faible décentralisation et les prérogatives limitées des collectivités ne leur permettent pas de disposer d'une réelle capacité d'initiative

L'Etat assure jusqu'à une part prépondérante dans l'investissement public dans les collectivités locales, il répond à des logiques verticales et sectorielles, mises en œuvre à partir du niveau central. Les investissements publics proviennent d'intervenants au plan institutionnel et financier publics et privés, mais opérant pour le compte de l'Etat et les services déconcentrés de l'Etat.

Les communes aussi avaient un rôle limité à la gestion urbaine. En effet, l'exercice des responsabilités des communes est resté fortement concentré sur deux services urbains principaux qui regroupent 80% des dépenses communales :

- La gestion de la voirie non communale : chaussées trottoirs, assainissement, et éclairage (ce qui représente approximativement : 40% des dépenses de la communes)
- La collecte des ordures ménagères : (représentant approximativement 40% des dépenses des communes)

La part consacrée aux équipements collectifs, culture, sport est restée minime (de l'ordre de 10%).

Les capacités de gestion de ces services liés à la gestion urbaine sont toutefois insuffisantes.

En témoignent aujourd'hui plusieurs problèmes :

- Aujourd'hui plusieurs communes sont fortement endettées,
- L'entretien courant de la voirie et la gestion des ordures ménagères sont insuffisants dans la plupart des communes, le renouvellement des équipements est particulièrement complexe à mettre en œuvre ;
- L'absence de comptabilité analytique détaillant les dépenses ne permet pas de contrôler et maîtriser les dépenses. La transparence financière des communes est insuffisante.

Au lendemain de la révolution tunisienne...

Aujourd'hui plus de 227 délégations spéciales sont en place. Les délégations spéciales ne sont pas élues mais désignées par consensus. Cette nomination par consensus de la part de la population, des partis politiques, des organisations de la société civile, est parfois délicate, ce qui confère aux délégations spéciales des marges d'action différenciées dans la gestion des territoires, selon la force du consensus.

Au delà de la question de la légitimité des délégations spéciales, la gestion économique locale se heurte à la hausse de l'endettement des communes estimé à 130 millions de dinars de dette pour les communes. Cette situation est jugée « catastrophique » pour la caisse de prêt ; elle fait par ailleurs obstacle à tous les investissements.

Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour les collectivités locales de payer leur personnel. Aujourd'hui 45% des recettes communales sont consacrées à ce poste, ce qui est largement excessif.

Enfin, les communes sont confrontées à des problématiques environnementales : ramassage d'ordures ménagères de tri de traitement, et cette phase depuis la collecte jusqu'au recyclage : ce défi se pose avec urgence aujourd'hui.

Plusieurs points critiques sont identifiés qui sont autant d'enjeux de développement local auxquels la coopération décentralisée pourra apporter des éléments de réponse :

- l'habitat anarchique,
- l'étalement urbain,
- l'atteinte à l'environnement,
- l'instauration de la démocratie locale,
- le rétablissement de la sécurité dans le pays
- la création d'emploi.

D'autres enjeux de développement attendent les collectivités locales tunisiennes, autour notamment de la question de la jeunesse. Nous avons une volonté forte de mettre en place une démocratie claire en favorisant l'engagement des citoyens à la participation à la vie de la cité, et notamment la jeunesse qui doit pouvoir non seulement bénéficier d'une politique publique jeunesse mais également y contribuer.

La question du genre est également une priorité.

Les villes tunisiennes restent des villes d'hommes, ou les femmes sont écartées de l'espace public. Il faut les inscrire et leur faciliter la mobilité et l'insertion dans la vie de la cité.



➤ **Quelle place et quelles compétences pour les collectivités tunisiennes dans la Constitution ?**

M. Imed Hammami, président de la commission des collectivités locales et régionales de l'Assemblée nationale constituante

Pour l'avenir du pays des collectivités en Tunisie, de façon générale, la première étape est l'aboutissement des travaux de l'assemblée constituante.

Il est possible qu'une Haute Commission de la Décentralisation, dont des représentations seront mises en place en régions, prenne le relais de la constituante pour mettre en œuvre la décentralisation.

La question principale est celle de la transition efficace et harmonieuse entre les travaux actuels de la nouvelle constitution et le diagnostic (et la mise en œuvre) des structures d'opérationnalisation.

Les efforts vont être concentrés sur les points suivants :

- La révision de toutes les lois, budget, découpage territorial,
- La répartition des compétences et des ressources entre Etat et collectivités locales, les transferts financiers de l'Etat qui doivent être réfléchis en conséquence.
- La question de la solidarité, autour du partage des impôts et du rétablissement de l'égalité entre les collectivités ;
- Le cadre budgétaire des collectivités locales, la question des plans comptables, le pilotage administratif, comptable et financier de la décentralisation ;
- La formation des agents territoriaux, restructuration des fonctions des agents territoriaux ;
- La mise en place de commissions consultatives pluri-acteurs ayant vocation à porter la démocratie participative.

Les prochaines élections locales auront lieu en juin 2014.

Aujourd'hui, la constitution consacre 12 articles aux collectivités locales. L'un de ces articles concerne la coopération décentralisée et soulignant que les collectivités locales tunisiennes peuvent engager des échanges avec leurs partenaires. On a observé un consensus autour de cette question parmi les membres de l'assemblée constituante.

Toutefois, un changement des mentalités sera nécessaire. Jusque là les élus ou gouverneurs en charge des collectivités locales n'avaient pas les moyens d'apporter des solutions aux problèmes locaux et territoriaux.

2/ La coopération décentralisée tuniso-française :

- **Qu'est-ce que la coopération décentralisée tuniso-française ? Quel est l'état des lieux de la coopération décentralisée tuniso-française ? Regards tunisien et français.**

M. Seifallah Lasram, président de la FNVT

La coopération décentralisée franco-tunisienne

La coopération décentralisée entre les collectivités tunisiennes et françaises favorise une amélioration du quotidien des concitoyens mais permet également mettre en place la machine de la démocratie, de la décentralisation, domaines où les Français ont déjà une certaine expérience.

Cette coopération a un socle, historique que nous devons faire fructifier. Si nous comptabilisons les conventions ou actes de jumelages de coopération réalisées par les collectivités tunisiennes, une grande part est réservée aux villes et régions françaises, en raison du partage que nous avons de l'histoire, de la géographie et de la culture.

Ces relations sont déjà anciennes et ont mûri et donné des résultats. Aujourd'hui, avec le nouvel élan porté par la révolution, ces atouts sont particulièrement réactivés.

Ces relations de coopération sont souvent nées des relations personnelles, puis elles se sont institutionnalisées avec l'entrée en jeu d'autres acteurs. Les chambres de commerces ont favorisé ce partenariat. Le secteur du tourisme en Tunisie a également rapproché nos villes, les français, nationalité la plus importante en terme de tourisme en Tunisie, donne de la couleur et de la contenance à nos relations de partenariats au niveau des villes et des régions.

De nombreux domaines sont signalés dans les conventions, essentiellement l'éducation, la culture, l'environnement, il y a eu des avancées extraordinaires. Beaucoup de choses ont été faites depuis 10/15 ans, avec des programmes renouvelés régulièrement.

Mais cette coopération a également connu beaucoup de difficultés qu'il faut identifier pour les dépasser. Avec une tutelle lourde de l'Etat sur les collectivités tunisiennes, une faible marge

d'autonomie des collectivités tunisiennes, cette coopération ne pouvait pas s'épanouir et donner de meilleurs résultats.

Le suivi de ces projets a été fait en dents de scie. Ce manque de suivi fait que certaines relations sont restés à un niveau protocolaire. Dans certains cas de figure, la mise en œuvre de projets « au ralenti » a découragé les partenaires laissant derrière eux des projets sans suite.

La FNVT aura un rôle pour accompagner le développement de la coopération décentralisée tuniso-française.

M. Henri Bertholet, président du groupe-pays Tunisie de Cités Unies France

Les collectivités françaises coopèrent aujourd'hui dans **115 pays**. Ce phénomène touche toutes les régions, la grande majorité des départements, des intercommunalités et des communes, grandes et moyennes.

La pratique des jumelages est née dans l'après-guerre et constitue la première manifestation de relations formalisées entre collectivités locales relevant d'Etats différents. Puis les jumelages de coopération d'après-guerre ont évolué vers des jumelages de paix pendant la Guerre Froide pour aboutir à des jumelages coopération dans les années 1970 et 1980.

Les lois de décentralisation françaises de 1982 jouent indirectement un rôle important dans l'essor de la coopération décentralisée, en créant un climat propice au développement des " actions extérieures " des collectivités locales françaises.

Aujourd'hui, la loi Thiollière (2007), fait de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permet une grande liberté d'initiative, y compris dans les cas d'urgence.

Aujourd'hui, on dénombre un peu plus de 3 500 collectivités territoriales françaises engagées dans des partenariats de coopération décentralisée.

Le réseau tuniso-français de coopération décentralisée comprend environ 33 accords de jumelages. Ce réseau s'appuie sur une volonté politique et sur la croyance que la coopération décentralisée constitue une solution aux problèmes de gestion que rencontrent les villes tunisiennes, par l'échange et le partage d'expérience entre partenaires.

La répartition géographique des collectivités tunisiennes engagées dans une coopération avec des collectivités françaises n'est pas homogène ; la plupart d'entre elles sont situées sur le littoral Est tunisien.

En plus des accords de coopération signés entre les collectivités, celles-ci encouragent de plus en plus les différentes structures de leur territoire à s'engager dans le partenariat : les établissements scolaires du primaire ou du secondaire, les universités, les associations spécialisées, les hôpitaux, les entreprises... C'est avec le concours de l'ensemble de ces acteurs du territoire que la coopération décentralisée tuniso-française s'est élargie à plusieurs thématiques.

Quelques thématiques ressortent tout particulièrement et caractérisent la coopération décentralisée tuniso-française :

- La valorisation du patrimoine culturel bâti : la Tunisie ayant un patrimoine très riche, de nombreux projets sont menés en direction des Médinas des différentes villes afin de procéder à leur réhabilitation et de contribuer, par ce biais, au développement touristique et donc économique des territoires. Corollaire de cette action, la culture est mise à l'honneur, avec l'organisation d'expositions dans les différentes villes, des échanges entre établissements culturels...
- Les questions environnementales : La question de la gestion raisonnée des ressources en milieu urbain comme en milieu rural se pose dans les collectivités partenaires. Les

échanges d'expériences et projets de coopération décentralisée prennent de plus en plus en considération ces questions.

- La valorisation économique des territoires : le thème du développement économique se matérialise en coopération décentralisée par des échanges entre entreprises, le développement de certaines filières clé, des projets favorisant d'émergence de technopôles.
- La jeunesse : les questions liées à la jeunesse sont souvent à l'origine des partenariats. Les actions entreprises sont multiformes : échanges de jeunes, chantiers de jeunesse, partenariats entre associations sportives... Elles touchent également maintenant les questions d'animation et d'encadrement de la jeunesse, avec des formations spécifiques et pointues.

Malgré la solidité des partenariats et l'émergence de nouveaux qui illustrent l'intérêt des collectivités françaises et tunisiennes à travailler ensemble, plusieurs partenariats ont indéniablement souffert d'un ralentissement ces dernières années. En dépit de leur attachement à la coopération décentralisée avec les collectivités locales tunisiennes et les atouts mis en avant (préoccupations communes, similitude entre les partenaires, qualité des échanges, amitié entre élus, solidité des partenariats...), la plupart des collectivités françaises mentionnent des difficultés rencontrées tantôt pour obtenir des visas, et surtout des lourdeurs administratives dues à la tutelle de l'Etat sur les collectivités (une centralisation jugée excessive), les difficultés pour établir des contacts avec les municipalités et le manque de moyens des collectivités pour mener des projets de coopération décentralisée.

L'absence d'une association de pouvoirs locaux forte constitue parfois un frein du fait de l'absence d'un interlocuteur.

Aujourd'hui, toutefois, la révolution tunisienne crée un appel d'air fort pour les collectivités françaises. Dès le lendemain de la Révolution tunisienne, elles sont nombreuses à avoir témoigné de leur volonté d'accompagner le mouvement démocratique tunisien et de renouveler leur coopération. En témoigne la présence à ces Rencontres de collectivités territoriales françaises jusque là non engagées en Tunisie et au delà, de l'ensemble des collectivités françaises présentes aujourd'hui.

Ces Rencontres doivent permettre de repréciser au début de cette nouvelle étape de l'Histoire tunisienne, les enjeux que revêt aujourd'hui la coopération décentralisée tuniso-française pour la Tunisie, mais aussi pour la France.

Certains d'entre eux nous semblent déjà prioritaires. La question du développement local et de la capacité de la coopération décentralisée franco-tunisienne à constituer une véritable politique de développement des territoires en cohérence avec les priorités stratégiques du développement du pays sera vraisemblablement un enjeu pour l'avenir.

Le mouvement démocratique tunisien donne aussi l'ambition à la coopération décentralisée tuniso-française de renforcer la démocratie à l'échelle locale. Cette réflexion pourra également être partagée dans une recherche d'équilibre et de réciprocités (les collectivités territoriales françaises ont beaucoup à apprendre et à inventer sur les modalités de faire vivre la démocratie à l'échelle locale).

Enfin, la coopération décentralisée tuniso-française doit être à la hauteur des liens qui lient les populations des deux pays.

➤ **Comment renouveler la coopération décentralisée tuniso-française ? Dans quels domaines ? Selon quelle méthode ?**

M. Karim Helali, président de la délégation spéciale de l'Ariana

La ville de l'Ariana, à côté de Tunis, a vu son Parc incendié lors des premiers mois de la Révolution. Le partenariat avec la ville de Grâce permis de pallier aux problèmes urgents par le don de matériel ; ce n'est qu'un exemple de ce que peut porter la coopération décentralisée.

L'avenir est prometteur pour la coopération décentralisée franco-tunisienne. Sous le précédent régime, les tutelles étaient très importantes pour les collectivités tunisiennes. Les démarches de toutes natures nécessitaient des autorisations préalables complexes à obtenir.

A l'avenir, les collectivités tunisiennes seront beaucoup plus libres d'intervenir comme elles le

souhaitent en matière de coopération décentralisée ; elles devront veiller à disposer d'un budget spécifique pour développer les projets de coopération décentralisée.

Les rôles des partenaires, notamment des réseaux de collectivités, comme la Fédération Nationale des Collectivités tunisiennes (FNVT) et Cités Unies France auront un rôle déterminant pour promouvoir la nouvelle place de la coopération décentralisée.

Certains domaines peuvent être considérés comme prioritaires dans le cadre de ces partenariats :

- l'environnement (collecte des ordures), thème sur lequel l'expertise française est importante ;
- la mise à niveau des agents des collectivités locales, par des échanges de savoir faire en matière fiscalité locale et d'aménagement du territoire ;
- des échanges au niveau culturel et touristique, afin de valoriser la Tunisie, qui souffre d'une image quelque peu détériorée depuis la Révolution.

Ces échanges doivent ne pas oublier la recherche de réciprocité ; les collectivités françaises comme tunisiennes ont beaucoup à apprendre dans le cadre de cette coopération.

M. Jacques Auxiette, président de la Région Pays de la Loire

Renouveler la coopération décentralisée, c'est changer de gouvernance et considérer que le local peut mobiliser sur des perspectives globales lorsqu'il associe les acteurs ici et là-bas. C'est changer de paradigme, lorsque notre partenariat est centré sur l'appui à la société civile.

Comment faire pour répondre à ce défi ?

La région Pays de La Loire apporte dans son engagement en Tunisie deux réponses à cet enjeu : en faisant d'une part le choix d'une gouvernance spécifique et d'autre part, en choisissant d'axer son partenariat en direction des sociétés civiles des deux collectivités.

La région Pays de la Loire a souhaité initier un partenariat de coopération décentralisée avec le gouvernorat de Gafsa. Le choix de ce partenaire s'est fait notamment en raison afin d'associer à cette politique publique les nombreux migrants de la région de Gafsa présents en région Pays de la Loire. Par ailleurs, la région s'est engagé sur un partenariat co-piloté par les deux partenaires pour une efficacité maximale des actions.

Par ailleurs, la coopération décentralisée défendue par la région est guidée par la volonté d'accompagner une région (Gafsa) dont le développement économique a été marginalisé par les pouvoirs en place. Le principe est de se tourner vers les attentes de sociétés civiles et d'offrir un espoir concret de voir les conditions socio-économiques s'améliorer. A travers ce principe, on peut aussi espérer une plus grande intervention des citoyens dans la préparation des décisions publiques et leur évaluation, comme un impératif démocratique à conserver à l'esprit.

Concrètement, des actions seront entamées dans 5 axes, via une logique d'intervention au plus près des populations : le développement économique, le développement social, la culture, l'éducation et l'enseignement supérieur et l'appui institutionnel.

La dernière condition de succès d'une coopération décentralisée entre nos deux pays, semble être de se réapproprié l'idée de progrès, de lui redonner un sens. Les mutations économiques, financières, sociales qui nous touchent sont aussi une chance. Nous nous préparons à affronter les défis de l'avenir en inventant ensemble, un nouveau modèle économique qui doit nous permettre de concilier progrès social, dynamisme économique et préservation de notre écosystème.



13h00 – 15h00 Déjeuner offert par la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes

Atelier 1 : Les enjeux de la gouvernance démocratique territoriale

L'atelier 1 a rassemblé près de 100 personnes

Problématiques de l'atelier :

Dans le contexte politique post-révolution en Tunisie, la société civile se mobilise et revendique une place dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques locales. Il s'agira dans cet atelier de partager des expériences autour de la question d'articulation de la société civile et des collectivités locales afin d'identifier les enjeux et les perspectives à donner aux actions de coopération décentralisée dans ce domaine.

Les questions posées seront les suivantes :

- *Comment travailler avec les organisations de la société civile ?*
- *Comment élaborer et mettre en oeuvre des politiques participatives ?*
- *Quelles politiques à l'intention des publics particuliers (jeunes, questions de genre) ?*
- *Quels apports de la coopération décentralisée sur ces thèmes ?*

Animateur : M. Henri Bertholet, maire adjoint de Romans sur Isère, président du groupe-pays Tunisie de CUF

Rapporteur : M. Bouraoui Ouni, chargé de la coopération décentralisée à la direction générale des relations extérieures et de la coopération internationale du ministère tunisien de l'Intérieur

- **Elaborer et mettre en place des politiques participatives.**
M. Colas, vice-président du Conseil général de l'Essonne
- **Quels apports de la coopération décentralisée sur ces questions ?**
M. Béchir Attia, directeur chargé des affaires économiques et de l'investissement du Gouvernorat de Monastir
Mme Véronique Moreira, vice-présidente de la région Rhône-Alpes
- **Des diagnostics participatifs au service des territoires tunisiens : le projet de l'ONG Solidarité laïque en Tunisie.**
Mme Marion Boinot, responsable Méditerranée, Solidarité laïque

Synthèse de l'atelier



L'atelier a cherché à penser les convergences possibles à l'échelle locale entre démocratie participative et démocratie représentative.

Le représentant du conseil général de l'Essonne a souligné l'importance de l'appropriation par les citoyens des politiques publiques locales pour l'efficacité de ces politiques d'une part mais aussi de façon générale pour le bon fonctionnement de la démocratie. Il existe de nombreuses méthodes pour mettre en œuvre une politique participative, mais il faut a minima que la légitimité de l'institution politique qui met conçoit et met en œuvre la politique publique ne soit pas remise en question.

Toutefois, une politique participative n'a pas vocation à se substituer à une politique représentative. Un travail de communication et de diffusion sur l'articulation de ces deux politiques doit être entreprise au sein de la collectivité sur ces questions.

Au niveau du conseil général de l'Essonne, les élus ont souhaité mettre en place un Agenda 21 (dont les

méthodes et objectifs ont été co-élaborés par les acteurs du département engagés à l'international) et se doter d'une structure d'appui à ces acteurs, le CRESI. Ainsi, le conseil général travaille en très étroite relation avec les acteurs de son territoire sur les causes du mal développement.

Aujourd'hui et au lendemain de l'élan démocratique qu'a connue la Tunisie, le conseil général avec ses acteurs souhaite mettre en place un partenariat avec une collectivité tunisienne.

Mme Moreira du conseil régional de Rhône Alpes souligne l'importance d'une fusion entre les objectifs du millénaire pour le développement et les objectifs du développement durable.

La région Rhône Alpes travaille avec ses partenaires à l'international en suivant trois grands objectifs : un appui aux stratégies territoriales, un appui aux services techniques de la collectivité partenaire et un soutien au renforcement de capacité de la société civile. Une Agence de Développement a ainsi été créée en région.

M. Attia, du gouvernorat de Monastir souligne que la coopération décentralisée ne peut se faire sans démocratie locale. Avec le nouveau contexte, une nouvelle approche est encouragée autour d'une implication forte des acteurs de la société civile. Les agendas 21 constituent un outil susceptibles d'appuyer cette implication. Le contexte encore mouvant en Tunisie et les relations de confiance encore rares rendent difficiles cet enjeu. Toutefois, on observe des réussites, notamment autour de la mise en place, au niveau du gouvernorat de Monastir, d'un IGP (équivalent de l'AOP).

La coopération décentralisée doit permettre d'accompagner la mise à niveau des administrations et des organisations de la société civile, indispensables au développement de la démocratie.

Solidarité Laïque a présenté le programme « Soyons Actifs » qui se développera sur une durée de 22 mois à venir en Tunisie. Ce programme a pour objectif de contribuer à la lutte contre les inégalités au sein des territoires marginalisés du Tunisie à travers le développement d'intervention en matière de promotion de la citoyenneté, d'éducation et de formation insertion professionnelle. L'approche retenue pour cette démarche est le renforcement des organisations de la société civile tunisiennes, leur mise en réseau ainsi que leur ouverture aux autres acteurs de

développement au niveau local (notamment les collectivités locales), national et international. L'association considère en effet que la transition démocratique qu'a connue la Tunisie doit être accompagnée d'une restauration de la confiance entre l'ensemble des acteurs ; afin d'y contribuer, le programme propose de faire de la concertation et du collectif le principe d'action du programme.

Les collectivités tunisiennes seront impliquées dès la phase de lancement du programme en particulier, dans un premier temps, par la réalisation de diagnostics participatifs au niveau local.

Le débat souligne l'enjeu de trouver des méthodes de travail qui permettent de travailler en confiance entre associations et collectivités territoriales. De très nombreuses associations se sont créées la Révolution tunisienne, et un accompagnement doit être fait par les collectivités locales tunisiennes pour renforcer leurs capacités. Il faudra aussi trouver des lieux et des instances de discussion entre collectivités et associations pour favoriser un débat constructif.

La coopération décentralisée et notamment le partage d'expériences doit permettre d'alimenter la réflexion.

Atelier 2 : Quel développement durable urbain et quels enjeux environnementaux pour les villes et les territoires ?

Problématiques de l'atelier :

- *Quel urbanisme pour les villes de demain ?*
- *Comment les expériences et partenariats de coopération décentralisée apportent-ils des réponses à ces enjeux ?*
- *Comment répondre aux enjeux environnementaux ?*
- *Comment favoriser des échanges d'expérience entre collectivités tunisiennes et françaises sur ces enjeux très actuels ?*

Animateur : M. Ali Marjoub, expert auprès de l'AFD et de la GIZ

Rapporteur : M. Matthieu Vasseur, AFD

- **Coopération dans le domaine du développement urbain : l'expérience de la ville de Bizerte et de la communauté urbaine de Dunkerque.**
M. Claude Nicolet, adjoint au maire de Dunkerque et conseiller communautaire
M. Mohamed Riad Lazzem, président de la délégation spéciale de Bizerte
- **L'aménagement urbain du quartier Taparura : l'expérience des villes de Grenoble et de Sfax.**
M. Jean-Michel Detroyat, conseiller municipal en charge de la coopération décentralisée à la ville de Grenoble
M. Rafik Walha, ingénieur en charge du projet à Sfax
- **Villes propres, villes durables : l'expérience de la ville de Tunis et de la ville de Paris.**
M. Pierre Schapira, maire adjoint de la ville de Paris
M. Ridha Elmeksi, ingénieur expert en matière d'environnement

Synthèse de l'atelier

Ces témoignages, tout comme les débats qui ont suivi, sont allés bien au-delà du thème de l'atelier en ouvrant la réflexion sur la contribution possible des coopérations au développement durable des territoires. Ils ont tout d'abord permis de dégager quelques caractéristiques fortes, quelques permanences dans les coopérations décentralisées :

- D'abord une volonté politique marquée des élus sans laquelle la coopération n'est pas possible. Il est intéressant de noter qu'elle peut être tripartite comme par exemple entre Dunkerque qui avait des liens avec Annaba, laquelle avait des liens avec Bizerte, ce qui a relié Bizerte et Dunkerque.
- Ces coopérations s'inscrivent aussi dans la durée, comme en témoigne l'historique de certaines d'entre elle - la coopération entre Sfax et Grenoble a 40 ans, celle entre Paris et Tunis, plus de 20 ans – mais aussi les perspectives futures marquées par des accords pluriannuels de coopération.
- Ces coopérations sont fondées sur le principe que les responsables des collectivités locales, où qu'ils soient dans le monde, sont confrontés aux mêmes problèmes, aux

mêmes enjeux. Ils ont donc une appétence naturelle à échanger entre eux, sur un pied d'égalité.

- On note également des proximités entre les problématiques des villes partenaires et un partage d'expérience sur les enjeux spécifiques auxquels elles sont confrontées (par exemple : Bizerte et Dunkerque qui sont deux villes littorales, portuaires et industrielles, ou encore Grenoble et Sfax qui sont deux villes contraintes dans la gestion de leur espace urbain).

- Enfin, l'implication citoyenne dans ces coopérations, comme dans la vie locale, s'avère être un facteur essentiel de leur succès et de leur durabilité. Cela implique de tisser des liens étroits, des relais, entre les deux collectivités locales et les émanations de leur société civile afin d'assurer la dimension participative de ces actions.

On retrouve en fait dans les caractéristiques de ces coopérations les fondements et les facteurs clés de succès des politiques locales elles-mêmes.



Sur le fond, les expériences partagées lors de cet atelier permettent également de tirer plusieurs enseignements :

Il est intéressant de souligner tout d'abord que dans les trois témoignages, on observe que la coopération est partie d'un thème, d'un projet, et qu'elle s'élargit naturellement vers une réflexion plus globale sur le développement de la ville. Par exemple, Grenoble et Sfax ont travaillé ensemble sur le projet Taparura et débouché naturellement sur une collaboration plus globale sur l'aménagement de la ville de Sfax : par l'appui à la création d'une agence d'urbanisme ou des réflexions conjointes sur l'aménagement d'autres quartiers.

Cela illustre le fait que la réflexion sur les enjeux de développement durable ne se limite pas à un champ d'action et conduit nécessairement à une vision d'ensemble du développement de la ville. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les collectivités qui souhaitent développer une coopération l'orientent vers les grands axes de leur développement.

Le corolaire est que ces coopérations en matière de développement durable peuvent prendre des formes multiples (actions de formation, échange d'experts, appui à la création d'institutions, dons de matériel etc.), issues de l'ensemble de la palette des ressources dont disposent les collectivités pour assurer leur mission.

Il faut aussi souligner que certains thèmes sont ressortis comme des enjeux majeurs, à commencer par la gestion des déchets et la gestion de l'espace urbain, mais aussi le souci

d'inscrire une dimension économique forte dans ces réflexions sur le développement durable, comme par exemple le développement du tourisme devant découler du projet Taparura.

Au-delà des questions sectorielles, la démocratie locale a été discutée comme un facteur clé du développement durable des villes. Une demande de partage sur ce thème, fondée sur l'intensité de la vie démocratique locale en France, a été formulée. Il a été souligné qu'au-delà de la démocratie locale, le relai avec la société civile était fondamental, comme en témoignent par exemple l'expérience parisienne des réunions publiques pour les comptes rendus de mandat ou des conseils de quartiers.

Pour terminer, les échanges avec la salle ont permis d'élargir le débat et de soulever quelques questions qu'il est important de relayer :

- Tout d'abord les petites collectivités locales se sont inquiétées de savoir si la coopération ne pouvait concerner que les grandes agglomérations. Il a été souligné que toutes les coopérations pouvaient être envisagées et accompagnées, sans distinction.
- Il a également été suggéré que, compte tenu des complémentarités entre ces outils de coopération, les liens entre les actions de coopération décentralisée et les actions de coopération bilatérale entre nos deux pays pourraient être renforcés, notamment en associant la coopération décentralisée dès l'amont de l'instruction de certains grands programmes.
- Enfin il est ressorti que dans le contexte actuel, et compte tenu des difficultés rencontrées par les collectivités tunisiennes, les besoins de coopération étaient très importants et très divers. Mais, pour terminer sur un ton positif, les débats et les expériences passées ont démontré que les coopérations pouvaient être développées en dépit du contexte et des diverses contraintes et que les perspectives étaient à ce titre très prometteuses.

17h30 – 19h00

Temps d'échange informel



18h30 – 19h00

Point presse

20h30

Dîner offert par le ministère français des Affaires étrangères

VENDREDI 9 NOVEMBRE

9h15 – 11h15 Ateliers (en parallèle)

Atelier 3 : Les associations de pouvoirs locaux et les partenaires institutionnels des collectivités françaises et tunisiennes : quelles synergies et quelles complémentarités ?

L'atelier 3 a rassemblé environ 90 personnes

Les problématiques seront les suivantes :

- *Quel rôle des associations de pouvoirs locaux pour accompagner le développement et le renforcement des collectivités ? Quelles attentes de leurs membres ?*
- *Quels partenariats entre acteurs institutionnels et le renforcement des collectivités locales tunisiennes ?*
- *Comment les programmes portés par ces acteurs peuvent ils accompagner et soutenir la coopération décentralisée tuniso-française ?*

Animateur : Mme Souad Sassi, chargée de mission auprès du Maire de Tunis, responsable de la coopération internationale à la ville de Tunis

Rapporteur : M. Bertrand Gallet, directeur général, Cités Unies France

- **La formation des agents territoriaux : partage et échange d'expérience entre le CFAD et le CNFPT.**
M. Ben Yakhlef, directeur du CFAD
M. Andreas Korb, chargé de mission, CNFPT
- **Présentation des synergies possibles entre les coopérations décentralisées et les institutions.**
- Mme Anne-Marie Mevel-Reingold, chargée de mission, ministère des Affaires étrangères
M. Pierre-Yves Sonalet, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint de l'ambassade de France en Tunisie
M. Cyrille Berton, directeur, Agence française de développement (AFD)
- **L'expérience d'une association de pouvoirs locaux et son rôle dans le renforcement des collectivités.**
M. Henri Bertholet, représentant de l'Association des maires de France à la commission nationale de la coopération décentralisée

Synthèse de l'atelier

L'atelier réunissait des structures de nature différentes. D'une part des associations de pouvoirs locaux, d'autres part, les représentants du Ministère des Affaires Etrangères et enfin l'Agence Française de Développement.
Chaque acteur a présenté ses spécificités et les modalités de travail qu'il avait pu mettre en place

pour appuyer le développement de la coopération décentralisée franco-tunisienne.

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Depuis plusieurs années le CNFPT a souhaité développer son action à l'international sur la base de deux valeurs : l'idée d'une part qu'une transmission de valeurs partagées et d'un savoir être commun par tous les agents territoriaux est indispensable à une gouvernance démocratique ; d'autre part l'idée selon laquelle l'équité de l'accès aux services publics et l'efficacité sont les deux piliers d'un service public de qualité, ce qui nécessite des une transmission des connaissances et savoirs auprès des agents locaux actualisée dans le cadre d'une formation continue.

Le jumelage institutionnel entre le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CEFAD) et le CNFPT date de 1994. Aujourd'hui, plusieurs perspectives de travail se dessinent, notamment l'accompagnement du CFAD dans son rôle de centre de formation pour réussir la décentralisation, le développement des échanges sur l'offre de formation et les outils pédagogiques.

Un rapprochement entre les travaux portés par les collectivités tunisiennes et françaises en coopération et les projets portés par le jumelage entre CNFPT et CFAD en matière de formation des agents territoriaux sera recherché à l'avenir.



L'AFD travaille depuis plus de 20 ans en Tunisie. Elle travaille essentiellement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et du développement urbain. Elle accorde entre 70 et 100 millions d'Euros de financement dans le cadre essentiellement de prêts pouvant aller de 20 à 25 ans. Dans la plupart des cas, l'AFD travaille avec l'Etat ; mais il lui arrive de travailler également directement avec les collectivités locales.

Aujourd'hui, l'AFD a une approche d'appui à la mise en œuvre de la décentralisation. En Tunisie, l'AFD travaille essentiellement avec le ministère de l'Intérieur et de l'équipement : 119 quartiers ont ainsi été visés dans le cadre du développement urbain. Si certains secteurs ne concernent pas la coopération décentralisée, l'AFD cherche de plus en plus à se rapprocher de la coopération décentralisée pour associer l'expertise de ses acteurs au projet de développement.

De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères a rappelé les deux types d'appui qu'il pouvait apporter aux collectivités territoriales. Il s'agit d'abord d'un appui en terme de suivi de projet, avec les services de l'Institut Français de Tunis, mais également un appui financier via les appels à projets de la DAECT.

Créée en 1907, l'AMF structure son action autour de deux grandes missions : Etre une force de proposition et de représentation et Assurer une fonction de conseil, d'information permanente et

d'aide à la décision. Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF.

Aujourd'hui, 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont adhérents.

Au regard de son expérience, l'AMF a souhaité développer une action internationale. Elle a notamment créé un groupe de travail Affaires internationales et coopération décentralisée et participe à la Commission Nationale pour la Coopération Décentralisée. Elle travaille également en lien avec le Ministère des Affaires Etrangères et aux côtés des réseaux spécialisés sur la coopération décentralisée, tels que Cités Unies France.

Au-delà de son intervention sur les questions de coopération décentralisée, l'AMF est convaincue que la plupart des objectifs liés aux enjeux globaux (économiques ou environnementaux) ne peuvent être atteints sans l'implication des échelons locaux de gouvernance ; la décentralisation, souvent garante de l'efficacité des politiques publiques, doit donc être promue partout où elle n'est pas encore réellement appliquée.

C'est donc surtout son expérience en tant que représentant et appui aux élus locaux que peut partager l'AMF avec les maires étrangers et les fédérations de maires : ainsi, elle reçoit régulièrement, tout au long de l'année et notamment au cours du Congrès des maires de France, des délégations de maires, de présidents d'associations nationales de collectivités ou de fonctionnaires des ministères en charge des collectivités de différents pays.

Les intervenants ont appuyé la nécessité d'une information fluide entre les différentes initiatives et les nombreux liens qui peuvent être tissés avec la coopération décentralisée. Un renforcement institutionnel de la FNVF apparaît nécessaire pour avoir une vision globale des appuis des partenaires internationaux apportés aux collectivités tunisiennes et faire ressortir les enjeux de développement prioritaires.

* * * * *

Atelier 4 : Développement économique local et régional

Problématiques de l'atelier :

- *Comment le rôle des collectivités territoriales peut-il être moteur dans le développement économique du territoire ?*
- *Comment la valorisation du patrimoine (naturel, architectural...) peut-il contribuer au développement économique d'une commune ou d'un territoire ? Comment la collectivité peut-elle accompagner ces dynamiques pour le développement touristique de son territoire ?*
- *Comment, en créant du lien avec les entrepreneurs du territoire, une collectivité locale peut-elle soutenir les initiatives et les projets d'entreprise de son territoire ? Comment les initiatives portées par les jeunes peuvent-elles plus particulièrement être soutenues ?*
- *Comment soutenir le développement économique des zones rurales ?*
- *Comment soutenir le développement économique des villes, quartiers, territoires plus particulièrement touchés par des crises sociales et économiques ?*
- *Comment la coopération décentralisée peut-elle accompagner ces dynamiques ?*

Animateur : Mme Bénédicte Weyl (AFD) et M. Grégoire Joyeux (MAE)

Rapporteur : M. Saber Houchati, directeur du développement municipal à la direction générale des collectivités locales du ministère tunisien de l'Intérieur

- **Le patrimoine, levier de développement économique : l'expérience de la ville d'El Jem avec Vienne et Romans sur Isère.**
Mme Elena Eychenne, responsable des relations internationales de la ville de Vienne
M. Ali Akrouf, coordinateur de projets à El Jem
M. Frédéric Deshayes, responsable des relations internationales de la ville de Romans sur Isère
- **Mise en place de la première plateforme d'initiative locale à Medenine, « Medenine Initiatives », l'expérience du Gouvernorat de Medenine et du conseil général de l'Hérault**
M. Abdennaceur Ghourabi, directeur régional du développement de Medenine
Mme Marie Doutremepuich, chargée de mission, Conseil général de l'Hérault
- **Le développement économique des zones rurales : l'expérience du Gouvernorat de Mahdia avec le Conseil général de Loire Atlantique.**
M. Salem Sassi, directeur du développement local et des relations internationales du Gouvernorat de Mahdia
Mme Fabienne Padovani, vice-présidente en charge des relations internationales du Conseil général de Loire-Atlantique

Synthèse de l'atelier

En France, la décentralisation de ces vingt dernières années a permis aux collectivités territoriales françaises de devenir des acteurs essentiels du développement territorial. La question de l'activité économique occupe une place grandissante au sein des projets de coopération internationale. Dans un contexte de crise où le taux de chômage s'avère de plus en plus élevé et où certaines problématiques socio-économiques sont partagées par la rive nord et la rive sud de la Méditerranée, les élus français, mais également les élus tunisiens sont conscients de l'importance de cet axe de coopération.

En prenant acte de ces changements, il s'agit de réfléchir en concertation avec la société civile, les partenaires privés et les pouvoirs locaux à la mise en œuvre de nouveaux modèles de développements locaux applicables au sud comme au nord.

L'enjeu de la coopération décentralisée aujourd'hui, est de susciter un développement local concerté et durable dans lequel les collectivités locales créent un environnement favorable pour que les acteurs du territoire puissent développer une activité économique avec de réelles répercussions sur leur quotidien.



Certaines collectivités françaises et tunisiennes ont fait le choix stratégique d'orienter leur coopération vers cette direction. Ainsi, la coopération tripartite de la ville d'El Jem, la ville de Vienne et la ville de Romans-sur-Isère s'inscrit dans cette logique de développement partagé et de cohérence dans les actions. L'implication de la société civile lui permet une appropriation des projets.

Longtemps non considéré par l'action publique des pays en développement, la coopération décentralisée a contribué à la mise en valeur du patrimoine de la ville d'El Jem. Celle-ci a en effet permis aux autorités locales et à la société civile de prendre conscience des atouts économiques de la valorisation du patrimoine local. Ce capital initial est un support de développement économique diversifié notamment dans le secteur du bâtiment et du tourisme. Il constitue une base au renforcement de la compétence et à la gouvernance locale et favorise la création d'emplois garantissant des revenus à la population.

A titre d'exemple, ce partenariat tripartite a contribué à une augmentation de 3 500 à 50 000 visiteurs dans la région d'El Jem. Ce résultat valorise non seulement les actions de coopération, mais également le travail collectif des trois collectivités, qui ont chacune mis à disposition de ce projet leurs compétences propres. Ainsi la ville de Vienne a orienté son travail vers la restauration du patrimoine, tandis que la ville de Romans était en charge des actions d'animation du site.

Le gouvernorat de Médenine et le conseil général de l'Hérault sont en coopération depuis 1995. Des liens étroits de partenariat d'échanges et d'amitiés se sont tissés au fil du temps

grâce à une approche dynamique et participative des différentes parties prenantes de cette coopération (services techniques, institutions publiques et privées).

En 2008, les accords bilatéraux entre la France et la Tunisie avaient souligné la volonté de gestion concertée des flux migratoires. A cet effet, le conseil général signe avec le ministère de l'intérieur français une convention cadre dans laquelle sont déclinés des projets de partenariat avec le gouvernement de Médenine dans un but de développement économique des deux territoires. Six millions d'euros sont ainsi investis à cet effet, permettant le développement de projets ambitieux et novateurs mis en œuvre par les deux partenaires.

Onze projets sont déclinés dans ce cadre, dont la moitié relèvent du champ économique, avec une structuration autour de deux grands axes :

- Des échanges entre les entreprises héraultaises et médeninoises avec la collaboration de la chambre du commerce et de l'industrie ;
- Un développement du tourisme rural et valorisation des produits du terroir.

Les opérateurs héraultais travaillent en collaboration avec des opérateurs identifiés par le gouvernorat en veillant à ce que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée au service du développement local du gouvernorat de Médenine. Des comités de pilotage institutionnels se réunissent deux fois par ans, et regroupent tous les acteurs. Les financements sont communs.

Le département de l'Hérault développe également des actions de formation auprès :

- Des personnels hôteliers des établissements touristiques par l'Institut consulaire de formation de la CCI et de l'institut consulaire de formation des chambres de commerce (ICFCC) ;
- Des cadres communaux du gouvernorat avec l'aide du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNEPT).

Le conseil général apporte enfin un appui technique pour une gestion globale et intégrée de la pêche côtière et artisanale avec l'association VERSeau comme opérateur héraultais. L'objectif étant d'améliorer les conditions sanitaires de production, structurer les groupements de pêcheuses de palourdes, une population particulièrement vulnérable, afin d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur autonomie.

Les relations entre le département de Loire-Atlantique et le gouvernorat de Mahdia en Tunisie ont déjà une longue histoire : c'est en 1992 que la première convention de coopération décentralisée entre les deux territoires a été signée. Celle-ci fut suivie de plusieurs autres qui ont accompagné le développement des échanges.

Le changement politique en cours dans ce pays va permettre d'établir de nouvelles relations de coopération. Un nouveau partenariat se développe d'ores et déjà à partir d'un diagnostic des besoins locaux notamment liés à l'insertion professionnelle des jeunes et au renforcement de capacités.

Les actions engagées sont les suivantes :

- Un programme agricole autour du développement qualitatif de la production laitière, étendu aux filières biologiques ;
- Un programme pêche d'accompagnement de la modernisation de la pêche par des dotations en matériels et des transferts de savoir-faire mais également via un rapprochement du centre professionnel des pêches de Mahdia et du lycée maritime de Nantes ;
- Un programme culturel visant à la réhabilitation d'édifices remarquables de la médina de Mahdia.

Les diverses actions menées par ces différentes collectivités visent des objectifs communs : la création d'activités génératrices de revenus, l'insertion professionnelle de la population et son implication dans le développement de son territoire.

Les intervenants ont souligné, dans un contexte de crise économique, l'importance de l'orientation de la coopération décentralisée vers le développement économique. Ils ont

également montré que la collectivité locale ou territoriale avait un rôle à jouer dans ce domaine, et que les leviers d'action étaient très diversifiés.



11h45 – 12h15 Restitution des ateliers

Par les rapporteurs des ateliers



12h15 – 13h00 Temps libre

13h00 – 14h30 Déjeuner de clôture offert par le Gouverneur de Monastir



- M Saifallah Lasram Président de la FNVT
- M. Charles Josselin, ancien ministre, représentant spécial du président de Cités Unies France et vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor

Lecture de la déclaration de Monastir, par le maire de Monastir



On a parlé des rencontres de la coopération décentralisée tuniso-françaises dans les médias (liste non exhaustive) :



<http://www.espacemanager.com/politique/bertrand-delanoe-a-la-rencontre-d-une-pleiade-de-personnalites-lors-de-sa-visite-en-tunisie.html>

http://www.investir-en-tunisie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=16958

<http://www.businessnews.com.tn/Les-rencontres-de-la-coop%C3%A9ration-d%C3%A9centralis%C3%A9e-franco-tunisiennes-se-tiendront-%C3%A0-Monastir-,520,34375,3>

<http://www.tunisienumerique.com/tunisie-monastir-les-rencontres-de-la-cooperation-decentralisee-les-8-et-9-novembre/151871>

<http://www.businessnews.com.tn/Bertrand-Delano%C4%97-en-Tunisie-du-5-au-8-novembre,520,34270,3>

<http://www.tunisienumerique.com/programme-charge-pour-bertrand-delanoe-en-tunisie/151407>

<http://www.kapitalis.com/63-fokus/12623-le-maire-de-paris-en-visite-la-semaine-prochaine-a-tunis-et-monastir.html>

<http://www.maghrebemergent.com/actualite/fil-maghreb/17556-tunisie-france-lancement-lundi-dun-projet-de-cooperation-entre-les-villes-de-paris-et-tunis.html>

http://www.paris.fr/paris/Portal.lut?page_id=5777&document_type_id=7&document_id=121617&portlet_id=12645

<http://www.leaders.com.tn/article/rencontres-de-la-cooperation-decentralisee-tuniso-francaise-a-monastir?id=9768>

<http://www.jawharafm.net/galerie-photos/view-album/717.html>

<http://www.letemps.com.tn/article-71257.html>

- Bulletin d'information de Radio beur le 9 novembre 2012